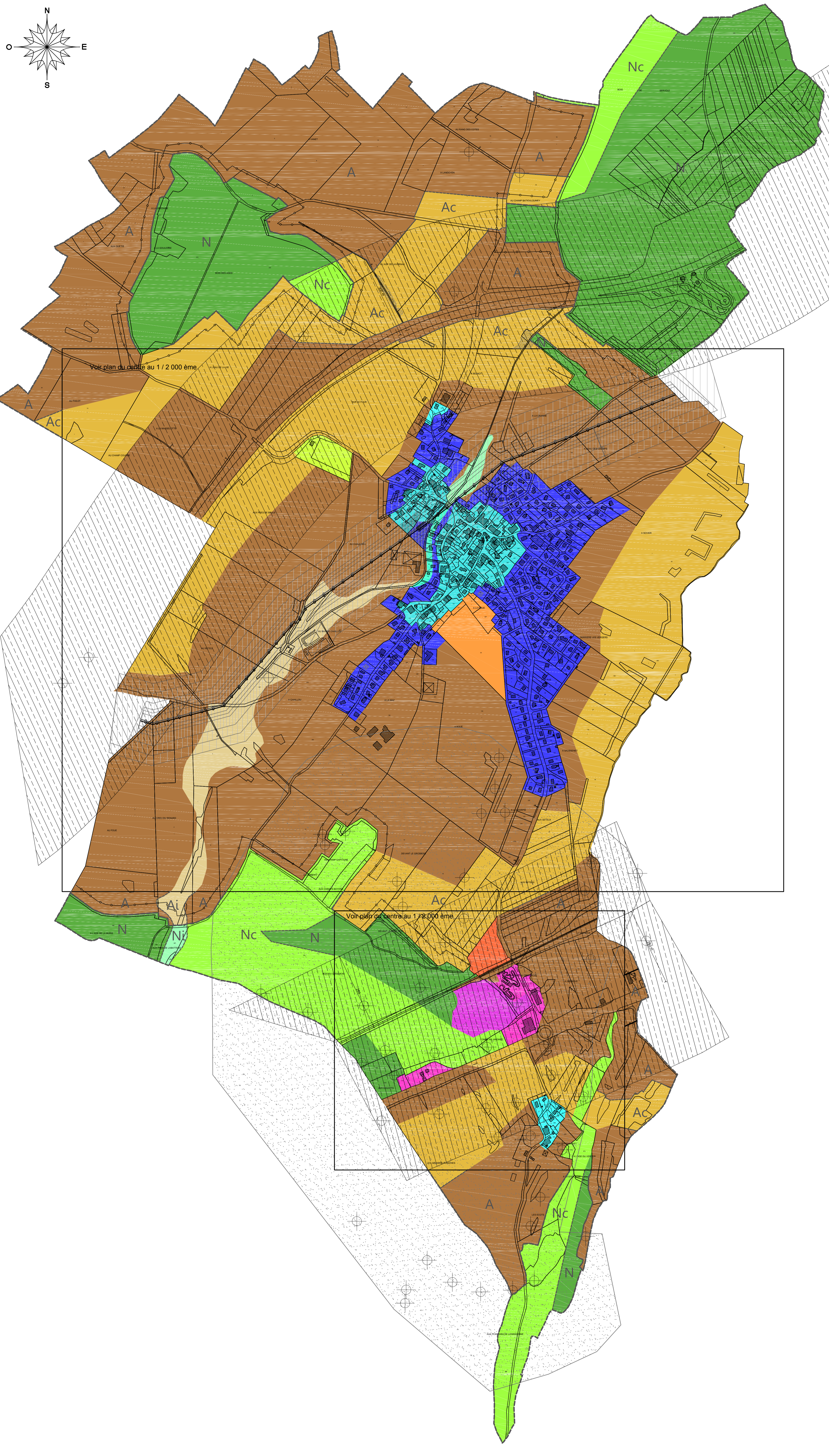


PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT

4.2. Document graphique
Ensemble de la commune au 1 / 5 000 ème



Pièce n° 4.2.

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil Municipal : le 27.11.2015
Approuvé par délibération du Conseil Municipal : le 03.02.2017

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : Passage Jule-Grégoire, 70000 VESOUL
Tél. : 03 83 84 40 47 - Fax : 03 83 84 19 38
www.mairie-pouilly.com
Tél. : 03 83 85 51 21 - mairiepouilly@gmail.com

0 50 m 100 m 200 m
0 m 100 m 200 m

*Origine cartographique : DDT25 - Date de l'état-major : 2012
Plan cadastre actualisé en avril 2012

LEGENDE :

— Limite de zones - - - - - Limite de secteurs

ZONES AGRICOLES

A Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
Ai Secteur de la zone A soumis au risque d'inondation.
Ac Secteur de la zone A lié à espaces naturels à enjeux environnementaux (corridors écologiques)

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zone à protéger en raison de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, de l'existence d'une exploitation forestière, de son caractère d'espace naturel.
Ni Secteur de la zone N soumis au risque d'inondation.
Nc Secteur de la zone N lié à espaces naturels à enjeux environnementaux (corridors écologiques)

Emplacements réservés et numéro d'opération
Espaces boisés classés

ELEMENTS REPORTEES A TITRE D'INFORMATION

Zones de danger liées aux gazoducs.
Zones de bruit issues du classement sonore des infrastructures
--- Limites de la zone concernée par l'article L111-6 du code de l'urbanisme
— Limite de 30 mètres calculée à partir des isilières des forêts soumises au régime forestier

Atlas Mouvement de terrain recensé sur le territoire de la commune (source DDT25):
Zone d'aléa affaissement - effondrement (aléa faible)
Gouffres et pertes (source DDT)

Liste des Emplacements Réservés

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1	Création d'une voie d'accès pour la zone AU	Commune	322 m²
2	Création d'un cheminement piéton	Commune	147 m²
3	Création d'un cheminement piéton	Commune	392 m²
4	Création d'une voie d'accès pour la zone AU	Commune	1 711 m²
5	Accès des berges du ruisseau du Chauchoeu	Commune	1 637 m²
6	Aménagement d'un exutoire	Commune	814 m²
7	Elargissement du chemin rural dit des Bornottes (RM)	Commune	254 m²
8	Entretien et aménagement des berges du ruisseau du Rompre	Commune	1 161 m²